

DECISION N° 2169-279 /D/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP DU 16 AVR 2024

Portant attribution du Marché relatif l'Appel d'Offres National Ouvert N°007/D13-33/AONO/MINSANTE/CIPM/2024 en procédure d'urgence du 22 février 2024, relatif à la fourniture de quarante (40) motocycles pour le suivi de la mise en œuvre de la CSU et particulièrement la pérennisation du chèque santé au niveau du tiers payant (FRPS) et des régulateurs (DRSP et District de Santé)

Le Ministre de la Santé Publique,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu la loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;

Vu le décret n°77/41 du 03 Février 1977 fixant l'Organisation et les Attributions des Contrôles financiers, modifié et complété par le décret n°2013/066 du 28 Février 2013 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant Formation du Gouvernement, modifié par le décret n°2015/434 du 02 Octobre 2015 portant Réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 mars 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le décret n°2013/093 du 03 Avril 2013 portant Organisation du Ministère de la Santé Publique ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant Réaménagement du Gouvernement ;

Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°2023/001 du 30 août 2023 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2024 ;

Vu la circulaire N°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert N°007/D13-33/AONO/MINSANTE/CIPM/2024 en procédure d'urgence du 22 février 2024, relatif à la fourniture de quarante (40) motocycles pour le suivi de la mise en œuvre de la CSU et particulièrement la pérennisation du chèque santé au niveau du tiers payant (FRPS) et des régulateurs (DRSP et District de santé) ;

Considérant le procès-verbal de 16^{ème} session du 09 avril 2024 de la Commission Interne de Passation des Marchés ;

Considérant la proposition d'attribution n°022/L/CIPM/24 du 11 avril 2024 de la Commission Interne de Passation des Marchés.

DECIDE :

Article 1^{er} : - L'entreprise ci-dessous citée est déclarée attributaire de l'Appel d'Offres National Ouvert aux montant et délai ci-après :

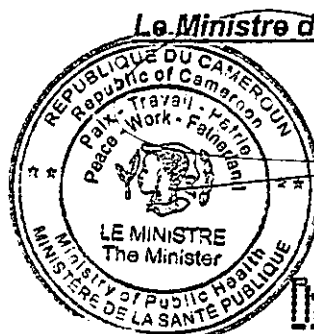
Objet	Adjudicataire	Enveloppe prévisionnelle en FCFA	Montant TTC en FCFA	Exécution		Rang	Observations
				Délai	Lieu		
Fourniture de quarante (40) motocycles pour le suivi de la mise en œuvre de la CSU et particulièrement la pérennisation du chèque santé au niveau du tiers payant (FRPS) et des régulateurs (DRSP et District de santé)	GROUPEMENT CENTRO HOLDING – GULF & AFRICA CORPORATION BP: 2254 Yaoundé TÉL. : 652 194 579 / 670 230 999	120 000 000	119 831 940	120 Jours	Garage Administratif Central de Yaoundé	1 ^{er}	Proposé attributaire

Article 2 : - Le mandataire de ladite entreprise est invité à se présenter à la Direction des Ressources Financières et du Patrimoine (Service des Marchés Publics) pour l'établissement de son projet de Marché correspondant.

Article 3 : - La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP/JDM ;
- CIPM/MINSANTE
- DRFP/SDBF/SMP ;
- CHRONO/ARCHIVES.



Le Ministre de la Santé Publique

Dr. Nanaouda Malachie

24 AVR 2024